



Séance du Conseil municipal du lundi 2 juin 2025

Procès-verbal

Présents	Mme Françoise CERUTTI (présidente)	Exécutif	M. Éric GARDI, maire
	M. Jacques HUTIN (vice-président)		M. Blaise BOSSON, adjoint
	M. Claude BAGNOUD		M. Olivier GOY, adjoint
	M. Thierry BUBLOZ		
	Mme Candice EISSLER GROS	Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
	M. Alain FILOGRANA		
	M. Patrick FISCHLER	Procès-verbaliste	M. Romain PAWLAK
	M. Patrick GIROD		
	M. Lucien HOTTELIER		
	M. Lucas ISELI		
	M. Philippe ISELI		
	M. Daniel MENETREY		
	M. Johann ROSATTI		

Ordre du jour

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'État du 9 avril 2025 validant les élections des conseils municipaux du 23 mars 2025, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 28 mars 2025
 2. Prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains de la doyenne ou du doyen d'âge
 3. Élection du bureau du conseil municipal (immédiatement après son élection, le président du conseil municipal reçoit la prestation de serment de la doyenne ou du doyen d'âge)
 4. Nomination des membres aux diverses commissions
-



Mme CERUTTI, en tant que doyenne d'âge, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes pour cette première séance de la nouvelle législature.

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'État du 9 avril 2025 validant les élections des conseils municipaux du 23 mars 2025, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 28 mars 2025

Mme CERUTTI procède à la lecture de l'arrêté.

2. Prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains de la doyenne ou du doyen d'âge

Mme CERUTTI donne lecture du serment : *« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

Mme CERUTTI invite tous les membres du Conseil à prêter serment en levant la main droite et disant « je le jure » ou « je le promets ».

Chaque conseiller s'exécute. Il est ainsi pris acte de leur serment.

3. Élection du bureau du conseil municipal (immédiatement après son élection, le président du conseil municipal reçoit la prestation de serment de la doyenne ou du doyen d'âge)

Mme CERUTTI se propose comme présidente du Conseil municipal. Les conseillers l'élisent par applaudissements.

Elle demande qui souhaite se présenter comme vice-président, soulignant que celui qui occupe ce rôle remplace la présidente en cas d'absence ou si cette dernière souhaite sortir de son rôle pour intervenir dans un débat. Elle rappelle qu'il est possible de renoncer au rôle de vice-président au 31 mai de chaque année de la législature.

M. HUTIN se propose comme vice-président. Les conseillers l'élisent par applaudissements.

Après appel par le vice-président, **Mme CERUTTI** prête serment à son tour.

Mme CERUTTI invite le Conseil municipal à élire le secrétaire. **M. GANGLOFF** rappelle qu'il peut s'agir d'un membre du Conseil municipal, ou du secrétaire de mairie si le Conseil le souhaite. **M. GANGLOFF** est reconduit comme secrétaire, par applaudissements.



4. Nomination des membres aux diverses commissions

M. GANGLOFF rappelle que les commissions permanentes durent les cinq années de la législature. Il indique que des commissions ad hoc peuvent être créées en cas de besoin, de manière temporaire.

M. GANGLOFF indique que le Conseil d'État ne fixe pas un nombre limité de conseillers par commission. Les membres du Conseil s'accordent néanmoins pour nommer six membres par commission. M. GANGLOFF souligne qu'aucune commission n'a de caractère formellement obligatoire, mais qu'il est toutefois nécessaire d'avoir une commission finances pour les comptes de la Commune.

M. GANGLOFF rappelle qu'un membre du Conseil administratif participe à chaque commission. Les membres du Conseil débattent des libellés, pour notamment séparer les questions relatives aux travaux d'un côté, et à l'aménagement et la mobilité de l'autre, afin de correspondre aux dicastères respectifs des conseillers administratifs.

Les membres du Conseil sont également appelés à émettre leurs souhaits de participation aux commissions.

Ils s'accordent ainsi sur les libellés des commissions et leur composition :

Commission finances et économie

- Thierry BUBLOZ (président)
- Claude BAGNOUD (vice-président)
- Françoise CERUTTI
- Philippe ISELI
- Daniel MENÉTREY
- Johann ROSATTI

Commission sociale, scolaire et culture

- Françoise CERUTTI (présidente)
- Candice EISSLER GROS (vice-présidente)
- Claude BAGNOUD
- Alain FILOGRANA
- Patrick FISCHLER
- Lucien HOTTELIER

Commission travaux et sécurité

- Jacques HUTIN (président)
- Daniel MENÉTREY (vice-président)
- Thierry BUBLOZ
- Candice EISSLER GROS
- Lucien HOTTELIER
- Philippe ISELI



Commission aménagement et mobilité

- Lucas ISELI (président)
- Lucien HOTTELIER (vice-président)
- Claude BAGNOUD
- Thierry BUBLOZ
- Patrick FISCHLER
- Patrick GIROD

Commission énergie et environnement

- Patrick GIROD (président)
- Alain FILOGRANA (vice-président)
- Jacques HUTIN
- Lucas ISELI
- Philippe ISELI
- Johann ROSATTI

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,
la présidente du Conseil clôt la séance à 20h43.**

Un conseiller

Le secrétaire

La présidente du Conseil